

BULLETIN JOLY

ENTREPRISES

EN DIFFICULTÉ

ACTUALITÉ DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

À LA UNE

PRÉVENTION ET TRAITEMENT AMIABLE

Les frais de conseil exposés dans une procédure de conciliation
à la lumière du droit européen → PAGE 11

Jean-Luc VALLENS

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

Pas d'augmentation du délai de déclaration pour le créancier
étranger déclarant une créance d'indemnité
née de la résiliation d'un contrat en cours → PAGE 36

Gérard JAZOTTES

DOCTRINE

Réflexions sur quelques difficultés de la liquidation judiciaire
de l'entrepreneur individuel → PAGE 48

Thibaut DUCHESNE

PRATIQUE

Fermeture définitive d'un site : « loi *Florange* »
ou cession *in bonis* d'une activité sous-performante ? → PAGE 59

Henri CHRIQUI et Laurence PORTAL

Directrice scientifique**Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON,**

professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Fondatrice**Françoise PÉROCHON,**

professeure à la faculté de droit de Montpellier

Comité scientifique**Hélène BOURBOULOUX,**

administratrice judiciaire, SELARL FHB

Reinhard DAMMANN,

avocat associé, Clifford Chance

Christophe DELATTRE,

substitut général, Cour d'appel de Douai

Laurence Caroline HENRY,agrégée des universités
avocat général en service extraordinaire à la Cour de cassation**Pierre-Michel LE CORRE,**

professeur à l'université de Nice-Sophia Antipolis

François-Xavier LUCAS,

professeur à l'école de droit de la Sorbonne (université de Paris I)

Francine MACORIG-VENIER

professeure à l'université Toulouse 1-Capitole

Françoise PÉROCHON,

professeure à la faculté de droit de Montpellier

Pascal RUBELLIN,

maître de conférences à l'université de Poitiers

Corinne SAINT-ALARY-HOUIN,

professeure à l'université Toulouse 1-Capitole

Marc SÉNÉCHAL,professeur associé à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)
mandataire judiciaire, SCP BTSG²**Comité de lecture****Laurence-Caroline HENRY****Pierre-Michel LE CORRE****Françoise PÉROCHON****Corinne SAINT-ALARY-HOUIN**

Le Bulletin Joly Entreprises en difficulté peut désormais être cité de la façon suivante : BJE nov. 2021, n° BJE200i6.

Le numéro de type BJE200i6 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication Bruno VERGÉ**Directrice générale déléguée** Emmanuelle FILIBERTI**Rédactrice en chef** Valérie BOCCARA (valerie.boccaral@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 1023 T 91082 • ISSN 2115-2578

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue

sur des papiers produits en France et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 1610 g éq. CO₂Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuiltable numérique France 2023 : 484,98 € TTC -

Abonnement étranger 2023 : 522,50 €

Abonnement feuiltable numérique France : 324,93 € TTC - Abonnement étranger : 318,25 €

Prix au numéro France : 87,81 € TTC - Prix au numéro étranger : 94,60 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJE200y2 • **La procédure spéciale pour les microentreprises dans la nouvelle législation espagnole sur les procédures d'insolvabilité** 4
Carlos GÓMEZ ASENSIO

PRÉVENTION ET TRAITEMENT AMIABLE

- BJE200y5 • **Rémunération du conciliateur : fixer sans discuter** 9
Jean-Baptiste BARBIÈRI – Cass. com., 14 déc. 2022, n° 21-16655, F-B
- BJE200y0 • **Les frais de conseil exposés dans une procédure de conciliation à la lumière du droit européen** 11
Jean-Luc VALLENS – Cass. com., 14 déc. 2022, n° 21-14206, F-B

OUVERTURE ET EXTENSION DES PROCÉDURES COLLECTIVES

- BJE200z1 • **Un prêt familial et amical est un actif disponible** 16
Véronique MARTINEAU-BOURGNAUD – Cass. com., 14 déc. 2022, n° 21-17706, F-D

LIQUIDATION JUDICIAIRE

- BJE200y1 • **Il peut être mis fin au maintien de l'activité d'une entreprise agricole en liquidation judiciaire avant le terme du cycle cultural** 19
Catherine VINCENT – Cass. com., 14 déc. 2022, n° 21-18549, F-B

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

- BJE200z3 • **Absence d'incidence de la publication de l'arrêté du plan de redressement sur la publicité du crédit-bail et procédure liquidative du crédit-preneur** 22
Déborah SAHEL – Cass. com., 14 déc. 2022, n° 21-16048, F-B
- BJE200y7 • **Admission d'une créance contestée : l'identité de juridiction n'entraîne pas l'identité de pouvoirs** 27
Gérard JAZOTTES – Cass. com., 27 oct. 2022, n° 21-15026, F-B
- BJE200y6 • **Caducité du séquestre accessoire à une saisie conservatoire non convertie avant le jugement d'ouverture** 29
Antoine TOUZAIN – Cass. com., 14 déc. 2022, n° 21-15957, F-D
- BJE200x8 • **Fixation de la créance et concentration des demandes dans les premières conclusions en appel** 31
David LEMBERG – Cass. 2^e civ., 20 oct. 2022, n° 21-16907, F-B
- BJE200z0 • **Pas d'augmentation du délai de déclaration pour le créancier étranger déclarant une créance d'indemnité née de la résiliation d'un contrat en cours** 36
Gérard JAZOTTES – Cass. com., 18 janv. 2023, n° 21-15514, F-B

PÉRIODE SUSPECTE, RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- BJE200y9 • **Le dirigeant « fantôme » : un comportement à bien caractériser pour mieux le sanctionner** 40
Thierry FAVARIO – Cass. com., 14 déc. 2022, n° 21-21555, F-D
- BJE200x5 • **Du particularisme de l'assignation d'un dirigeant social résidant à Monaco** 43
Thierry FAVARIO – Cass. com., 23 nov. 2022, n° 21-15401, F-D
- BJE200y3 • **Interdiction de gérer : *nullum crimen sine lege*?** 45
Thierry FAVARIO – Cass. com., 18 janv. 2023, n° 21-13647, F-D

DOCTRINE

- BJE200y8 • **Réflexions sur quelques difficultés de la liquidation judiciaire de l'entrepreneur individuel** 48
Thibaut DUCHESNE

PRATIQUE

- BJE200w5 • **Fermeture définitive d'un site : « loi *Florange* » ou cession *in bonis* d'une activité sous-performante ?** 59
Henri CHRIQUI et Laurence PORTAL